



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE

PROJET DE TERRITOIRE 2023-2033

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE

ÉDITO DU PRÉSIDENT

« Résilient, porteur de valeurs et dynamique, ce Projet de Territoire constitue notre feuille de route pour les dix années à venir. Pour la première fois, notre Intercommunalité se trouve ainsi dotée d'un outil lui permettant, non seulement de faire valoir ses atouts, mais également d'affirmer son identité locale, en un mot de se « rendre visible ».

Reflet des diversités de nos communes, collectivement construit, sans ignorer ses faiblesses et un contexte économique et social anxiogène, ce projet se veut néanmoins **optimiste et tourné vers l'avenir**.

Il offre aux habitants et aux acteurs du territoire **une vision stratégique et stable de l'action locale** élaborée autour de **trois axes majeurs**, naturellement et intrinsèquement liés :

- **L'attractivité économique, le cadre de vie, la transition et la résilience écologiques,**
- Construit **par toutes et tous et pour toutes et tous**, ce Projet de Territoire se veut évolutif, adaptable aux réalités nouvelles et aux besoins émergents, il n'est pas figé dans le temps,
- **Cadre fédérateur** pour nos habitants, nos élu (e) s et nos partenaires, je souhaite que chacun puisse se l'approprier et le rendre vivant ».

Patrice ESPINOSA

ENCADRÉ

Les Sources

Les chiffres rapportés dans ce document sont issus de l'analyse des besoins sociaux produite par le bureau d'étude Compas* ou de l'enquête de population menée en 2018 par Acokima** (une mise à jour, issue du diagnostic de la Convention Territoriale Globale de 2019, puis de nouvelles données, a été réalisée).

Les verbatims dont l'anonymat a été préservé ont été recueillis lors des ateliers d'élus communautaires et municipaux conduits par cette même structure.

CHAPITRE I - GOUVERNER C'EST PRÉVOIR... MAIS ENSEMBLE !

Partie A - FORMALISER LE DESSIN DU DESSEIN

Regroupement des 26 communes membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) auxquelles elle donne ainsi les moyens de l'ambition, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a été créée le 1^{er} janvier 2006.

Depuis 2019, elle ne rassemble plus que 22 communes avec le retrait de BRAZEY-EN-PLAINE* et les fusions successives de TART-L'ABBAYE et TART-LE-HAUT en TART, de LONGEAULT et PLUVault en LONGEAULT-PLUVault (janvier 2019) puis de COLLONGES-LES-PREMIÈRES et PREMIÈRES en COLLONGES-ET-PREMIÈRES (février 2019). Vers quels horizons l'intercommunalité doit-elle tendre ?

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Au Cœur de la Côte d'Or, ce territoire de 204,4 km², situé entre DIJON MÉTROPOLE et AUXONNE, sur un axe stratégique reliant DIJON à BESANÇON en direction de la Suisse, affiche donc aujourd'hui seize ans d'existence...dont plus de dix années de fort développement (création de Zones d'Activité Économique, mise en place d'un service de transport à la demande, développement d'accueils périscolaires...) qui témoignent de sa vitalité, mais dix années aussi d'évolutions démographiques, sociales, culturelles et économiques qui, aujourd'hui, interrogent sur son devenir.

Entre des communes périurbaines et des espaces encore très ruraux, quelle réalité territoriale devons-nous affirmer ? Quelles réponses apporter aux attentes de ses 22 500 habitants pour faire de ce territoire le leur, en cohérence avec les urgences devenues nôtres (énergie-climat-ressources-déchets) et les planifications locales qu'il lui faut faire siennes (Schéma de Cohérence Territoriale-SCoT, Programme Local de l'Habitat-PLH...) ? Sur quels atouts s'appuyer ? Quelles valeurs porter ?

Au-delà des alternances et sensibilités politiques, il s'agit donc d'inscrire la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dans une dynamique d'avenir et, sur la base des possibles évolutions du contexte à moyen et long terme, d'imaginer ensemble les scénarios susceptibles de répondre au mieux aux attentes de demain. En un mot, de se dessiner, projet après projet, un destin commun.

Tout à la fois document cadre et pacte fédérateur, le Projet de Territoire présente ainsi les besoins et enjeux du territoire, anticipe leurs évolutions, formalise la stratégie élaborée pour y répondre et décline celle-ci en orientations et projets d'action.

Pour les 10 années à venir, il constitue le fil rouge des élus et des acteurs de l'Intercommunalité et renforce l'identité du territoire en reliant chacune des parties prenantes. **À ce titre, il se veut un engagement collectif, noué dans la cohérence et la transparence.**

*BRAZEY-EN-PLAINE a rejoint la Communauté de Communes Rives-de-Saône au 1^{er} janvier 2014.

ENCADRÉ

Des compétences majeures

Les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise lui confèrent un rôle décisif dans le développement harmonieux et cohérent du territoire. Au 1^{er} janvier 2022, elles sont les suivantes :

- Traitement des ordures ménagères, délégué au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et assimilées de la Plaine Dijonnaise, créé avec la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles (SMICTOM de la Plaine Dijonnaise),
- Organisation et développement des déplacements, notamment au sein du bassin de mobilité du Dijonnais avec la prise de compétences « Mobilité »,
- Développement économique, avec réalisation de zones d'activité communautaire industrielles, commerciales, artisanales, de services et environnementales,
- Petite Enfance / Jeunesse : activités périscolaires et transports qui y sont liés, activités extrascolaires, dont Relais d'assistantes maternelles,
- Urbanisme : mise en place d'un service commun centralisé de gestion des documents d'urbanisme pour un urbanisme progressivement partagé,
- Études pour des équipements sportifs, socio-éducatifs et culturels susceptibles d'être reconnus d'intérêt communautaire,
- Tourisme,
- Funérarium reconnu d'intérêt communautaire,

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- Eau et assainissement : compétence déléguée au syndicat mixte SINOTIV'EAU.

Illustrations

Carte de la Communauté de Communes.

Partie B – UNE MÉTHODE PARTICIPATIVE ET COOPÉRATIVE

La conception du Projet de Territoire de la Communauté Communes de la Plaine Dijonnaise a été réalisée par Acokima, Société COopérative et Participative (Scop) d'ingénierie territoriale qui conseille et accompagne les acteurs locaux publics et privés dans la co-construction de projets de territoire durables.

Acokima s'appuie sur une méthode participative d'intelligence collective (méthode Catalyse®) dont le principe associe partage et coopération à partir des informations et indicateurs publics collectés.

Pour ce faire sont utilisés des logiciels de dépouillement d'enquêtes, d'analyse de discours, d'analyse statistique des données et de « cartes mentales », associés à des protocoles de gestion de projet et d'évaluation.

Ainsi, le Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise croise l'analyse des besoins sociaux (données socio-économiques) aux visions des conseillers municipaux et communautaires, aux projections des agents territoriaux ainsi qu'à l'expression de la population.

Partie C : UN DÉROULEMENT OPÉRATIONNEL BIEN ORCHESTRÉ

Autour des thématiques préalablement arrêtées par les élus, l'élaboration du Projet de Territoire de la Communauté Communes de la Plaine Dijonnaise s'appuie sur trois types d'enquêtes qualitatives et/ou quantitatives menées successivement de la manière suivante :

Des ateliers de réflexion avec tous les élus

Après une présentation générale du projet, réalisée auprès de tous les conseillers municipaux du territoire entre juin et juillet 2017, des groupes de discussions ont été organisés durant l'automne suivant avec le bureau communautaire, les maires et les conseillers communautaires, puis conclus en décembre 2017/janvier 2018 par des ateliers participatifs au cours desquels des fiches actions sont élaborées. En parallèle, un questionnaire destiné aux habitants a été coconçu.

La consultation des agents territoriaux

En mars 2018, les agents exerçant sur le territoire communautaire sont eux aussi conviés à s'exprimer dans le cadre de « focus group » dont la production collective prend la forme de cartes mentales. Un temps est également réservé à la finalisation du questionnaire réservé au public. La mise en place d'un groupe de travail en interne en 2021 a permis de conforter et/ou d'actualiser les propositions sur un volet technique.

Une enquête fiable auprès des habitants

D'avril à septembre 2018 une enquête de terrain a été réalisée auprès de 786 répondants issus des 25 communes composant la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en 2017-2018, soit 7,8 % de la population active.

Optimisant la pertinence du panel, un redressement statistique garantit la fiabilité des résultats, avec une marge d'erreur n'excédant pas +/- 3 %.

Cette enquête est réalisée à l'appui d'un questionnaire de 64 items structurés en trois blocs :

- Situation personnelle, via la méthode d'approche globale Emploi Logement, Santé, Autonomie (ELSA),

- Perception du territoire (connaissance du territoire et de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise),
- Projection du territoire (entraide/lien social, développement durable, mobilité développement économique, thématiques prioritaires du Projet de Territoire).

Ainsi, les 64 questions coconstruites par les élus et agents permettent de mettre les ressentis et attendus de la population en regard des actions menées, prévues ou envisagées par les élus, ouvrant sur un exercice d'évaluation participatif, transparent et direct pleinement assumé par les responsables politiques locaux.

Après l'installation d'une nouvelle assemblée en 2020 et une période de crise sanitaire inédite bouleversant les priorités pendant deux ans, le nouvel exécutif a souhaité relancer et surtout actualiser les réflexions autour des différents outils lui permettant d'organiser la cohésion et les politiques du territoire : Pacte de gouvernance, Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et aujourd'hui Projet de Territoire sont désormais actés et opérationnels.

Une présentation officielle

Ce Projet de Territoire est basé sur le Contrat de Relance et de Transition Écologique, approuvé par l'Assemblée Délibérante le 27 janvier 2022, il a été présenté en Conférence des Maires le 10 novembre 2022, avant une approbation en Conseil Communautaire.

CHAPITRE 2 : DES TRAITS DOMINANTS SOUS LE SIGNE DE LA DUALITÉ

Partie A : UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE AMBIVALENTÉ

Rural et périurbain

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE

La puissance d'attractivité de DIJON MÉTROPOLE a conduit la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à arborer une double identité, dans un rapport au territoire très différent en fonction de la topographie :

- Au Sud du territoire, des communes (ÉCHIGEY, PLUVET, TART...) conservent des caractéristiques rurales à fort ancrage territorial tandis que celles situées à proximité de la Métropole dijonnaise (IZIER, ROUVRES-EN-PLAINE, THOREY-EN-PLAINE...) ont développé des caractéristiques d'espaces périurbains.

Ainsi, 70 % des habitants se considèrent ruraux tandis que plus d'un quart se voient comme des périurbains**.

Verbatim

« Il y a 40 ans, la question ne se posait pas : on était à la campagne. Les paysans étaient la principale force de nos villages, la vie était tournée essentiellement vers la vie agricole. Mais la proximité de DIJON, dont la puissance d'attraction et de séduction sont croissantes, a mis cette identité à mal. Les mentalités ont évolué et désormais, au sein même de nos villages, coexistent deux approches ou cultures ; ceux que l'on pourrait nommer les « traditionalistes » et les autres, venus habiter là pour diverses raisons mais sans attachement au coq du clocher. Pour développer un projet fédérateur, il faudrait donc pouvoir dépasser ces aspirations différentes... ».

Une complémentarité avec la Métropole Dijonnaise

Si la Métropole est celle par laquelle, dans son ombre ou sa lumière - au choix - l'identité rurale s'estompe, inspirant les loisirs et aspirant les énergies, elle est aussi celle dont la dynamique soutient l'expansion démographique du territoire et emploie 78% de ses habitants**...Cette résonance de facto se coordonne notamment dans le cadre du SCoT du Dijonnais auquel la « Plaine Dijonnaise » est intégrée aux côtés de la Communauté de Communes Norge et Tille. Ce positionnement implique une mise en cohérence à trois de l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Verbatim

« La proximité de la Métropole n'est pas un handicap. Au contraire même, celle-ci - dont on a forcément besoin - peut représenter une alliée de poids dans notre développement à condition de savoir bien s'en servir ».

Un maillage routier réel mais centrifuge

Si les liaisons RD 968 (vers LONS-LE-SAUNIER) et RD 905 (vers DÔLE / GENÈVE) favorisent une mobilité dynamique de la Communauté de Communes vers l'extérieur, le territoire souffre d'une absence d'infrastructures routières transversales (Nord/Sud notamment) qui complique grandement les déplacements intracommunautaires, malgré le transport à la demande « MOBIPLAINE » mis en place par l'Intercommunalité.

Verbatim

« Je ne vois pas une personne d'AISEREY faire ses courses à GENLIS ni l'inverse : tous iront à DIJON. L'absence d'axe transversal est un gros problème. »

Par la proximité avec la Métropole et/ou le réseau routier, certaines communes de l'Intercommunalité connaissent un développement que d'autres ignorent encore.

Ainsi en est-il du chef-lieu de canton, GENLIS (5 200 habitants), qui, forte de son tissu économique et de ses 185 équipements, rayonne sur une grande partie du périmètre intercommunal depuis son propre bassin de vie, ainsi que du bourg d'AISERAY (1 400 habitants) dont la situation sur la RD 968, a permis la concentration de nombreux services et commerces (53 équipements) en sous-bassin de vie, jusqu'à même devenir la commune de France alignant le plus de services à l'habitant. Mais à quelques kilomètres de l'une et l'autre, nombre de communes membres affichent une croissance à laquelle ne répond pas d'offre de services adaptée.

Verbatim

« Lorsqu'on vit en bout de territoire, on ne se sent appartenir à rien ni personne : tout se passe dans les alentours de GENLIS ! ».

Partie B : DES MOUVEMENTS CONTRADICTOIRES

Un territoire en croissance démographique mais de moins en moins attractif

De l'étude conduite par le cabinet Compas et au vu des hypothèses d'évolution du parc de logements, de la taille des ménages et du poids des résidences principales, la population de la Communauté de Communes pourrait avoisiner les 25 000 habitants en 2027, soit un rythme d'évolution supérieur à celui annoncé par les projections de l'Insee pour la France métropolitaine.

Même si la Plaine Dijonnaise n'affiche plus l'évolution démographique soutenue rencontrée entre 1962 et 2007, période où, dans une dynamique plus forte que la tendance nationale métropolitaine, sa population augmentait en moyenne de 1,8% par an, la hausse reste, toujours présente, de l'ordre de 0,4% entre 2007 et 2012. Pour comparaison, Dijon Métropole n'a cru que de 0,2% sur ce même intervalle (l'Institut national de la statistique et des études économiques : Insee).

Toutefois, ce résultat masque une réalité tout autre. En effet, il repose entièrement sur un solde naturel positif, avec 140 naissances annuelles de plus que de décès, tandis que le solde migratoire, qui exprime la différence entre les personnes venues s'établir et celles parties, témoigne de la perte de 262 habitants en cinq ans*. Illustrant ce mouvement, le chef-lieu de canton, GENLIS, perd même 238 habitants entre 2011 et 2016 selon les données publiées fin décembre 2018 par l'Insee.

Quelques communes, limitrophes de DIJON MÉTROPOLE font exception à cette règle, avec un solde migratoire qui s'est, au contraire, amélioré entre 2008 et 2013 : CESSEY-SUR-TILLE : + 58, CHAMBEIRE : + 68, IZIER : + 80*.

Une population jeune mais vieillissante

Sur le territoire qui s'est fortement peuplé de familles dans les années 80/90, les deux tiers de la population ont aujourd'hui entre 15 et 59 ans et seulement 4% des habitants de l'intercommunalité sont âgés de plus de 75 ans**.

Néanmoins, comparés à ceux publiés par l'Insee en 2017, ces chiffres accusent une perte de près 20 points (83% de la population alors âgée de 15 à 59 ans). Ce qui témoigne d'un vieillissement naturel de la population, insuffisamment compensé par l'arrivée de plus jeunes.

À ce titre, les projections du cabinet Compas, qui s'appuient sur l'augmentation de l'espérance de vie et le passage aux âges élevés des baby-boomers (nés entre 1945 et 1970) laissent augurer une augmentation conséquente du grand âge avec, en 2032, une population des 85 ans et plus susceptible de représenter 2,8% des habitants (soit 730 personnes contre 300 en 2012).

Accolée à la Métropole et bien reliée par des infrastructures routières, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise attire les familles. Ainsi, près d'un ménage sur deux a un enfant*.

Pour autant, et même si près de 15% des familles installées depuis moins de cinq ans sont monoparentales*, seulement 7% des ménages relèvent de cette structuration*, alors que ces mêmes cellules représentent une famille sur cinq sur le plan national (Étude sur l'évolution de la taille des ménages - Insee 2017).

Pareillement, 25% des habitants vivent seuls*, quand plus d'un tiers des ménages français (35 %) sont aujourd'hui composés d'une seule personne (Étude sur l'évolution de la taille des ménages - Insee 2017).

Ces chiffres témoignent donc d'une sous-représentation actuelle des personnes seules et des familles monoparentales, catégories qui pourraient néanmoins connaître une évolution dans les années à venir, sous l'influence des nouveaux modes de vie et du vieillissement de la population.

Une classe moyenne forte mais aussi de fortes moyennes !

Avec un taux de chômage proche de 4,5%**, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise peut se féliciter d'une situation économique favorable et dans laquelle plus d'un actif sur deux exerce comme ouvrier ou employé*.

Pour le cabinet Compas, 61% de la population relève de la classe moyenne (pourcentage de 11 points supérieur à la France métropolitaine et 10 points au-dessus de DIJON MÉTROPOLE), ce qui confère au territoire un niveau de vie médian supérieur à celui observé pour la France (1 751 euros mensuels*).

Toutefois, 25% de la population intercommunale de plus de 15 ans sont des retraités*, dont certains, notamment les plus âgés, bien que disposant d'un patrimoine immobilier, peuvent rencontrer des difficultés sociales et économiques.

Par ailleurs, 15% de la population locale relèvent de personnes isolées en difficultés*, et près de 30% des habitants de la Plaine Dijonnaise vivant en famille monoparentale sont pauvres*.

En ce sens, la Communauté de Communes qui connaît une forte proportion de jeunes et de plus en plus de familles monoparentales, doit porter une attention toute particulière à ces catégories de population souvent parmi les plus fragiles.

Des logements en nombre mais mal ajustés

Plébiscités par les familles venues ici trouver les murs et l'espace inaccessibles « en ville », 456 des 563 logements construits à l'échelle de la Communauté de Communes entre 2008 et 2013 relèvent de « l'individuel pur », concrétisant le fameux « rêve pavillonnaire », contre 61 en collectif !

Ils viennent s'ajouter à un parc déjà principalement constitué de résidences principales, dont 72% des répondants se présentent comme propriétaires, sans compter les 10% des personnes en cours d'accès au moment de l'enquête**.

Néanmoins, et d'après l'étude Compas, sept habitations du territoire sur dix datent d'avant 1990, dévoilant de plus en plus leur inadaptation aux exigences contemporaines (voracité énergétique, distribution de l'espace, accessibilité, etc.).

De plus, seulement 5% de ces résidences principales sont des petits logements (taux d'occupation par pièce passé de 0,63 à 0,55*) alors que 55% des ménages ne comptent qu'une à deux personnes*.

Résultat : près d'un individu sur quatre dit rencontrer des difficultés liées à l'habitat** (logement trop petit ou trop grand, habitation vétuste, entretien, chauffage...).

Lavoir contre dortoir

La qualité de vie est une donnée déterminante pour les habitants du territoire. Près d'un sur trois a fait le choix d'habiter ici pour la tranquillité et/ou la proximité de la nature**. Ainsi, plus d'un quart des interrogés estiment leur village « agréable à vivre », deux sur trois louent son cadre si on y ajoute les résidents qui qualifient leurs communes de « village paisible » ou « au naturel »**.

Pourtant, en parallèle et interrogés par Acokima, plus d'un tiers exprime qu'il y a peu, trop peu ou pas du tout de services et commerces de proximité ; plus de 55% se déclarent insatisfaits des réseaux routiers... Ils ne sont d'ailleurs que 5,5% à s'être établis sur le territoire pour les facilités d'accès et seulement 4% pour les services de proximité... Autant d'éléments qui, sans doute, expliquent qu'un répondant sur quatre évoque plutôt un « village dortoir ».

Implanté n'est pas enraciné

Ce constat de « village-dortoir » est-il à rapprocher du fait que huit actifs de la Communauté de Communes sur dix n'y travaillent pas* ?... Et, si près de neuf interrogés sur dix habitent le territoire depuis plus de 5 ans - un quart d'entre eux y ayant même toujours vécu - un habitant sur trois ne se sent pas enraciné**.

Dans ce même prolongement d'idée, une personne sur deux ne connaît d'ailleurs même pas le nom de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, ni le nombre de villages qui la compose**.

Rural et international

Certes, la dynamique économique de la Plaine Dijonnaise puise largement dans celle de la métropole, près de huit de ses actifs de plus de quinze ans sur dix travaillant sur l'aire de celle-ci*.

Pour autant, l'Intercommunalité accueille dans son propre périmètre deux structures majeures pour son développement et son rayonnement, à savoir :

- Sur la commune de LONGCHAMP, le lycée polyvalent Henry MOISAND, labellisé lycée des Métiers de la Céramique et Excellence des Métiers d'Art, établissement unique en France qui accueille chaque année 200 lycéens venus de toute l'Europe pour devenir artisan, artiste ou ingénieur céramiste,

Sur la commune d'AISEREY, le Moulin d'AISEREY, issu de l'alliance de plusieurs coopératives interrégionales pour dynamiser une filière céréalière biologique et locale et dont l'ambition affichée est bien de devenir le 1er producteur de farine biologique en Europe et le leader du marché français.

Illustrations

La qualité de vie est le premier argument plébiscité par les administrés les raisons de vivre sur le territoire. **

Partie A : UNE HARMONIE A TROUVER

De la juxtaposition des contraires qui la sous-tendent, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise peut tout aussi bien tirer sa force que s'abîmer.

C'est en effet dans la richesse de ses oppositions qu'elle pourra trouver les orientations susceptibles de renverser les processus de délitement identitaire déjà à l'œuvre, ou au contraire, dessiner les lignes de force sur lesquelles bâtir sa nouvelle architecture territoriale.

Aire privilégiée du desserrement urbain de DIJON MÉTROPOLE, ainsi que, dans une moindre mesure, du desserrement de GENLIS et d'AUXONNE, la Communauté de Communes ne saurait lutter contre ces mouvements qui l'insufflent et la dynamisent. C'est même en résonance à ces bassins de vie et profitant de ses infrastructures structurantes (A 39, réseaux ferrés, Canal de Bourgogne) qu'elle doit soutenir le développement de ces flux démographiques et économiques.

En revanche, il lui revient de maîtriser les inévitables restructurations sociales, culturelles et organisationnelles qu'ils entraînent dans sa ruralité, afin de redonner cohérence, équilibre et homogénéité à son territoire.

Si les cadres et les familles sont les vecteurs premiers de son expansion démographique et d'une nouvelle forme de développement « rurbain », il s'agit de faire en sorte qu'ils trouvent sur le territoire une offre pour les retenir au moment des loisirs ou lorsque l'heure de l'université a sonné.

Si l'emploi s'avère principalement à DIJON, en faciliter l'accès, mais affirmer en parallèle une économie territorialisée et un commerce de proximité aux côtés de terres agricoles préservées, sont des enjeux dont les collectivités doivent se saisir.

Si la qualité de vie, la sociabilité et la proximité de la nature sont immanquablement plébiscitées par les Français dès lors qu'ils évoquent leur lieu de vie idéal, garantir ces valeurs aux habitants de la Plaine Dijonnaise en faisant de la Communauté de Communes la bonne échelle entre ville et campagne est une réelle démarche de fond pour les politiques publiques locales.

Si les modes de vie urbains et ruraux cohabitent sur le territoire, faire en sorte qu'ils trouvent leurs points d'union, pour qu'à cette cohabitation se substitue une convivialité véritablement partagée, préfiguratrice d'un mode de vie harmonisé, est une étape nécessaire pour l'accomplissement entier du territoire, tant dans la transition écologique que la résilience territoriale et la cohésion sociale.

Plus encore, il s'agit de donner une nouvelle identité et une nouvelle fierté à un territoire en pleine transformation, à l'appui des nombreux dénominateurs communs et leviers de résilience révélés par l'enquête. L'enjeu majeur est que, plus de dix ans après sa création, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ne s'oublie pas dans la configuration d'un espace interstiel entre DIJON MÉTROPOLE et AUXONNE, mais s'affirme bien comme un territoire d'intermédiation entre ces deux pôles, dans le cadre d'une « rurbanité », aussi assumée que réussie, où la mémoire de chacun sert l'avenir de tous.

Verbatims

« Il faudrait arriver à valoriser la diversité de nos communes par rapport à la métropole, et le fait, surtout, qu'elles proposent de vivre la ville à la campagne. Cette caractéristique doit être cultivée car elle peut largement contribuer à l'attractivité résidentielle de notre secteur ».

« La Plaine Dijonnaise, ce sont les paysans, mais aussi les agents communaux, les retraités, les agents de la SNCF... Et ce sont justement toutes ces identités différentes qui font la beauté et la richesse d'un territoire... ».

« Ici, moi, je n'ai pas l'impression d'avoir quelque chose à défendre. Il nous manque quelque chose de fort, il n'y a pas d'âme... ».

« L'âme émane du lien, du « vivre ensemble ». Le flux continu de nouveaux habitants a bouleversé ce qui existait et il faut du temps pour intégrer tous ces arrivants. Mais le moment est aujourd'hui venu de recréer quelque chose ».

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE



Partie B : TROIS ENJEUX INTERDÉPENDANTS

Fort de cet objectif, et en accord avec le SCoT qui invite ses collectivités à relever les défis de l'attractivité, de la fidélité et du bien-vivre ensemble, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise doit donc répondre à trois enjeux globaux, naturellement et intrinsèquement liés :

- **L'attractivité économique**, qui passe autant par l'accueil de nouvelles entités que par l'offre de meilleures conditions de résidence et la qualité des propositions touristiques,
- **Le cadre de vie**, qui englobe le « bien-vivre » autant que la santé,
- **La transition et la résilience écologiques**, appuyées sur les piliers fondamentaux que la réappropriation des besoins vitaux par le territoire et la création d'une véritable relation « homme-nature », délaissant l'aspect suranné de la praticité forcément.

Partie C : DEUX PRÉOCCUPATIONS PARTAGÉES

De l'enquête menée par Acokima, émergent deux « déterminants » ou dénominateurs communs, piliers d'une force résiliente locale à laquelle pourrait se forger une nouvelle identité :

Huit habitants sur dix trouvent « importante » ou « très importante la question » de la préservation et la valorisation de l'environnement.

Les questions du dérèglement climatique, de la pollution, de la surconsommation, du tarissement des ressources, de l'obsolescence programmée, de la perte de biodiversité sont abordées par tous les acteurs du territoire. Une véritable transition est donc convoquée, qui doit construire de nouveaux équilibres écologiques et sociaux.

Deux habitants sur trois trouvent « importante » ou « très importante » la question du lien intergénérationnel

Rapprocher les générations, favoriser la transmission des savoirs et de la mémoire, mais aussi restaurer les liens sociaux de proximité, encourager les échanges et cultiver le « vivre ensemble » ... Autant d'attentes exprimées par l'ensemble des répondants, à forte majorité désireux d'une appartenance communautaire plus manifeste.

Illustration/Chiffre

Près de 84 % des habitants souhaitent que le développement du territoire s'inscrive dans une forte identité dite de « territoire vert »**.

Partie D : UNE AMBITION CENTRALE

En résonance avec le Projet de Territoire de DIJON MÉTROPOLE, l'objectif est donc de modeler un territoire attractif, solidaire et résolument durable.

Afin d'améliorer le bien-être de sa population, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'appuie sur trois piliers que sont la qualité du cadre de vie, la cohésion sociale et la valorisation d'une économie durable.

Ces éléments constituent l'ADN même du territoire, aux portes d'une métropole dijonnaise dont la proximité doit être appréciée comme un levier.

Cette dynamique, commandée par 9 objectifs prioritaires stratégiques et déclinée en 112 propositions d'actions, exige la plus grande coopération et concertation entre l'ensemble des acteurs publics du territoire. En effet, seule une coordination des politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements réalisée sur une échelle pertinente – et dans le cadre du SCoT – permettra de faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de diversification de logements qui se posent aujourd'hui, en s'appuyant sur une mutualisation des moyens et des compétences.

Elle se résume en une accroche :

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

CHAPITRE 4 – UN TERRITOIRE PORTEUR DE VALEURS

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE

CHAPITRE 5 – UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ

Ces deux chapitres sont explicités plus bas pour des raisons de commodité

Du Projet de Territoire au management territorial, les étapes du passage à l'acte.

Aboutissement d'une réflexion collective amorcée en 2017, le Projet de Territoire n'est que le commencement d'une longue démarche exigeant ténacité, conviction et patience.

Des domaines tels que la culture, le sport ou le loisir, ne sont, volontairement, pas explicités dans le Projet de Territoire, puisqu'en dehors des compétences explicites de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Cependant, ces sujets ont été présents dans la réflexion et pourront, à l'avenir, faire l'objet de discussion.

Lorsque ce Projet de Territoire aura su répondre aux attentes de conseillers communautaires, sa mise en œuvre devra nécessairement passer par une priorisation des actions à mener. Selon le contexte, les opportunités et les moyens financiers, chaque projet, chaque volonté, mentionné s'inscrira dans son rythme propre.

L'écriture de ce futur désirable se rédigera chapitre après chapitre, ligne par ligne, dans une mise en œuvre opérationnelle portant à la fois sur le pilotage stratégique et sur la conduite des actions, sur dix ans.

Techniquement élaborées par les services de la Communauté de Communes qui veilleront à les remettre dans le contexte du moment (modification législative, évolution économique, changement institutionnel...) et validées par les Commissions, ces « feuilles de route » seront le fondement sur lequel l'ensemble des services publics locaux du territoire, communautaires et municipaux, s'engageront de manière coordonnée.

Un suivi annuel sera opéré par la Communauté de Communes suivant des indicateurs de mise en œuvre qualitatifs et quantitatifs préalablement précisés. L'efficience et la performance des actions réalisées seront également évaluées au regard des objectifs atteints.

Véritable base de réflexion et d'inspiration pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, le Projet de Territoire sera, pour chaque service de la Collectivité, l'élément fondamental des initiatives à conduire sur le territoire. Ainsi, le projet d'administration et les différents projets de services n'en seront que l'expression pratique.



Accueillir et conserver toutes les familles

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE



La problématique

Particulièrement attractive pour les familles avec de jeunes enfants, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pourrait accueillir près de 5 200 mineurs de moins de 15 ans en 2027, avec une scolarité obligatoire à partir de trois ans depuis la rentrée 2019)*.

Pour autant, le territoire affiche un solde migratoire témoignant d'une perte d'attractivité résidentielle dès lors qu'on s'éloigne du pourtour métropolitain.

À cette tendance s'ajoute le départ des familles devenues monoparentales, familles dont la part croît pourtant régulièrement dans la population (une sur cinq pour la France entière, une sur dix sur la Plaine Dijonnaise - INSEE) et dont la situation est souvent génératrice d'une plus grande dépendance aux services municipaux pour la garde des enfants, avant et pendant la scolarité : un enfant de moins de 10 ans sur quatre est issu d'une famille monoparentale, et plus un enfant avance en âge*, plus la probabilité qu'il vive avec un parent isolé s'élève.

Afin de satisfaire les attentes des habitants actuels et de répondre aux aspirations de nouveaux entrants, la Communauté de Communes doit donc proposer sur l'ensemble de son territoire des structures d'accueil, mais aussi des logements et des services suffisants, au regard des besoins de ces différentes situations et compositions familiales.

La situation actuelle

Équipements

Depuis 2006, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'est particulièrement attachée à développer une offre périscolaire sur tout l'espace communautaire :

- Espaces Jeunes pour les 11/17 ans au nord, à GENLIS, et au sud, à AISEREY (ouverture en 2022 dans un bâtiment classé, pouvant accueillir 200 rationnaires),
- Multiaccueil Petite Enfance Nord à GENLIS, Multiaccueil Petite Enfance Sud à THOREY-EN-PLAINE,
- Relais Petite Enfance (ex-relais assistantes maternelles) avec deux permanences sur rendez-vous, au nord à GENLIS et au sud à THOREY-EN-PLAINE.

Des études de faisabilité sont en cours pour créer de nouveaux équipements sur les secteurs de LONGCHAMP et TART.

Logement

85% des logements proposés sur le territoire comptent au moins quatre pièces, dont 60% plus de cinq pièces (INSEE -2013). Par ailleurs, pour 456 logements individuels commencés entre 2008 et 2013, seulement 61 l'ont été dans le collectif (source Sitade/2 via SCoT).

Or, si la maison individuelle reste l'habitat privilégié du noyau familial, les séparations signent souvent un retour, au moins temporaire, vers un habitat plus petit et vers le secteur locatif, notamment le locatif social. À l'exception de GENLIS, dont près de la moitié de la population est effectivement locataire** (contre 12 % seulement à

l'échelle intercommunale**), l'offre locative reste très lacunaire sur le territoire, contraignant donc à quitter celui-ci le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le
ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE



Les pistes d'actions

- Mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat pour mieux diversifier l'offre de logement dans le cadre d'opérations d'aménagement et d'urbanisme adaptées à tous les segments de la population et respectueuses de l'environnement et favoriser l'offre locative (sociaux ou non) dans le parc privé et public,
- Mettre en place d'un guichet unique CCPD pour accueillir, orienter et conseiller les familles (action, modalités d'inscription, actualités),
- Conforter l'offre « petite enfance » pour davantage de choix, de complémentarité entre le mode de garde individuel (assistantes maternelles) et collectif (multi-accueil) en priorisant le sens de déplacement pendulaire des familles, en créant notamment un troisième multi-accueil,
- Accompagner la professionnalisation des assistants maternels et les orienter vers l'accueil occasionnel,
- Développer et/ou adapter une offre d'accueil des enfants, aux amplitudes horaires et modalités d'accueil liées aux nouveaux modes de vie (activité du ou des parents, temps partiels ...), tout en élaborant des projets d'accueil tenant compte des rythmes imposés aux enfants et en sensibilisant les parents par des rencontres avec des spécialistes,
- Répondre aux besoins en termes de qualité et/ou de capacité d'accueil périscolaire et extrascolaire (restaurants, loisirs) sur l'ensemble du territoire par la création de nouvelles structures les plus écoresponsables possibles ou la mutualisation de locaux communaux existants ; cela en conduisant les rénovations nécessaires, en collaboration avec les communes,
- Amplifier l'offre (d'activités, de loisirs...) en direction des adolescents, notamment au sein du collège de GENLIS, mais aussi sur les autres communes en lien avec la politique jeunesse,
- Accompagner les familles monoparentales sur le territoire,
- Offrir, via l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, des actions sociales et du soutien scolaire pour les voyageurs,
- Coordonner globalement l'action sociale et permettre une communication entre les partenaires, les familles et la Collectivité,
- Déployer un encadrement de qualité pour l'accueil de personnes en situation de handicap(s) (Enfants et adultes),
- Garantir l'accessibilité sociale et la mixité des publics par des animations dédiées (scolaires, seniors, initiation de publics spécifiques),
- Inscrire la transition écologique dans les projets pédagogiques et sociaux des services à la population,
- Harmoniser la tarification des services proposés, en visant, des tarifs inclusifs (taux d'effort...).

À moyen terme

- Encourager la mise en relation de néo-retraités avec les familles pour « l'après-école » des enfants et/ou des collégiens (chemin du retour, aide aux devoirs, accompagnement aux loisirs...),
- Offrir une seconde vie et préserver certains éléments emblématiques du patrimoine local en les reconvertisant, selon leurs profils, en des lieux utiles pour la transition écologique et la cohésion sociale.

Entre le 19 mai 2021 et le 19 juin 2021, l'initiative Ville à Joie, d'origine châtillonnaise, a fait escale dans six communes rurales de la Nièvre pour animer, en partenariat avec les élus locaux, le temps d'une journée, les places de village en proposant des activités récréatives (café/bar de passage etc.) ou des services publics (atelier contre la fracture numérique). Véritables moments conviviaux au sein des communes traversées, les différents ateliers ont pu permettre aux différentes familles de se rencontrer.



Accompagner et entourer les seniors

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE



La problématique

Sur ce territoire particulièrement jeune, un habitant de la Plaine Dijonnaise sur cinq est aujourd’hui âgé de plus de 60 ans*, chiffre sous les moyennes départementale (26%) et nationale (25%). Pour autant, en combinant l’augmentation de l’espérance de vie au passage aux âges élevés des baby-boomers nés entre 1945 et 1970, les projections augurent qu’un sur quatre aura plus de 60 ans en 2027, dont près de 20% plus de 80 ans*…

Accentué par un solde migratoire aujourd’hui négatif, le vieillissement de la population qui pointe, est donc un enjeu majeur pour le territoire, auquel il pose des questions de logement, d’hébergement, de déplacements et d’accompagnement. Des questions qu’il lui convient impérativement de résoudre pour ne pas contraindre ces publics à quitter le territoire.

Alors que l’Intercommunalité, bousculée par les nouveaux modes de vie qui la traversent, est en quête d’une nouvelle identité qui dépasse ses différences, les personnes âgées portent en effet, aussi, une mémoire locale dont la transmission est indispensable à l’élaboration d’une culture partagée.

La situation actuelle

92% des seniors de plus de 65 ans vivent dans leur propre maison*, dont les 5 pièces ou plus deviennent bien vastes lorsque, l’âge avançant et la probabilité d’être veuf avec, ils s’y retrouvent seuls. C’est le cas pour un tiers des 75/79 ans et près de la moitié des 80 ans et plus*, qui vivent dans un cadre qui se révèle souvent inadapté au fur et à mesure des pertes de mobilité et au regard d’une solitude potentiellement facteur d’isolement social.

Par ailleurs, sur les 91 Établissements d’Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) dénombrés en Côte-d’Or, seuls deux sont implantés sur le territoire, à AISEREY (Le Home de l’Oucherotte, structure privée) et à GENLIS (Résidence du Parc, structure mutualiste) : une offre très insuffisante au regard des demandes actuelles et à venir.

Enfin, l’évolution attendue de la pyramide des âges laisse craindre un manque à venir des aidants naturels : si en 2012, le territoire de la Plaine Dijonnaise comptait 9,4 aidants (personnes âgées de 55-64 ans) pour une personne à aider (sénior de 85 ans et plus), l’augmentation des plus de 85 ans pourrait ramener le ratio aidants/aidés seulement à 4,7 à partir de 2032*.

Les pistes d’actions

- Faciliter la rénovation et l’aménagement des logements, favorisant le maintien à domicile, sous le double impératif de la maîtrise énergétique et de l’accessibilité : électricité, chauffage, barres d’appui, salle de bains, escaliers…,
- Assurer un service intercommunal facilitant le quotidien à domicile et assurant une veille (portage de repas, télé-suivi…),
- Coordonner l’animation dédiée aux personnes âgées,
- Tisser un réseau de soutien pour aider les aidants naturels,
- Développement de résidences ou d’habitat pour les seniors.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d’ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

À moyen terme ?

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE



- Engager, avec les partenaires (CAF, Conseil Départemental...), une réflexion pour mieux structurer et coordonner les différentes actions sociales du territoire,
- Favoriser les déplacements innovants au titre de la mobilité inclusive, en s'appuyant par exemple sur le bénévolat associatif pour assurer des services de covoiturage ou d'accompagnement piéton.

Verbatim

« Il faudrait de petites maisons d'accueil dans toutes nos communes afin que nos anciens puissent rester là où ils sont nés, continuant ainsi de filer le lien avec les jeunes générations. La proposition peut sembler utopique mais elle est aussi porteuse de travail, par le développement du service à la personne, sur place, à la porte même de nos maisons ».

Ils l'ont fait !

La transition énergétique est l'affaire de tous et l'explication, l'interaction avec de nombreuses parties prenantes est souvent gage de réussite. Ainsi, sur demande de la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN et de NUITS-SAINT-GEORGES, l'association Bourgogne Énergies Renouvelables est intervenue au sein de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes de Vigne Blanche à GEVREY-CHAMBERTIN pour animer un atelier énergie intergénérationnel le 12 octobre 2018, dans le cadre de la semaine bleue, qui se tenait du 08 au 14 octobre 2018. Une vingtaine de participants, enfants, retraités et résidents de l'établissement ont ainsi pu se former et découvrir la transition énergétique.



Encourager l'envol des jeunes... sur place !

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE

La problématique

Études supérieures, premier emploi... Le solde migratoire négatif local est fortement lié au départ des jeunes. En effet, quelles qu'en soient les raisons, le départ du domicile parental se traduit le plus souvent par un départ simultané du territoire communal et intercommunal, généralement sans retour, même après que l'individu se soit lui-même établi en famille.

Dans la perspective de renouvellement de sa population et afin d'inverser la tendance, la Communauté de Communes doit donc s'attacher à modérer cette « double perte ».

Sont ainsi convoquées, mais sous l'angle de la jeunesse, toutes les thématiques allant du logement à l'emploi en passant par les études, les déplacements et l'accompagnement social le cas échéant.

La situation actuelle

Si seulement 30% des 20/24 ans vivant sur la Plaine Dijonnaise sont scolarisés*, soit dix points sous le taux national moyen, fort est à parier que les jeunes sont partis poursuivre leurs études ailleurs, et principalement à Dijon dont l'offre est aussi riche que diversifiée en matière d'enseignement supérieur...

Alors que les jeunes ne disposent pas toujours d'un véhicule personnel, le territoire communautaire n'offre qu'un éventail limité de transports collectifs vers la capitale bourguignonne ou d'accès à ceux qui existent. Par ailleurs, l'offre est encore plus réduite concernant les logements adaptés aux caractéristiques de cette classe d'âge (petites surfaces, avec préférences marquées pour le locatif et l'habitat collectif).

Cette lacune est d'autant plus préjudiciable que sur ce territoire, un jeune de 20/24 ans sur deux vit en couple sans enfant*, attendant un logement selon ses moyens et modes de vie.

Quant à la question des placements, elle est également prégnante pour les plus jeunes puisque 69% des 15/19 résidant sur l'aire intercommunale sont en apprentissage ou en stage rémunéré*.

À noter que la Communauté de Communes en juillet 2019, conduit, en lien avec de nombreux partenaires locaux, un service d'Insertion Professionnelle où des conseillers accompagnent les évolutions professionnelles des administrés.

Les pistes d'actions

- Soutenir les parents dans l'accompagnement et la relation avec les adolescents,
- Développer la connaissance des difficultés, des aspirations et des envies des jeunes, pour des réponses adaptées,
- Développer la Convention Territoriale Globale pour la jeunesse afin d'affiner les actions à conduire, au vu d'un diagnostic complémentaire,
- Communiquer auprès de tous les jeunes autour de l'ensemble des dispositifs de soutien publics (aide au permis de conduire, formation etc.),
- Proposer des réponses à la problématique de la mobilité des jeunes,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- Coordonner les acteurs de la jeunesse pour amplifier l'offre en direction des adolescents du territoire,
- Créer une structure d'accueil pour les jeunes travailleurs, notamment via un espace d'hébergement accessible aux jeunes sur la ville centre, de type Foyer de Jeunes Travailleurs, avec des services en soutien à la prise d'autonomie,
- Faciliter l'accès à l'information des jeunes, y compris dans le cadre d'une France services.

À moyen terme

- Favoriser l'autopartage (prêt de véhicules entre jeunes et seniors, covoiturage, mise à disposition de véhicules électriques...).

Verbatim

“Il faut commencer par penser aux jeunes, faire quelque chose pour eux afin de les garder ici, sur le territoire. »

Ils l'ont fait !

Depuis 2021, la Communauté de Communes des Sept Vallées (30 000 hab., Pas de Calais) a décidé d'aider les jeunes de son territoire pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction (BAFD) et le permis de conduire. Cette aide n'est pas conditionnée aux revenus des parents, mais est fournie en échange d'activités bénévoles au sein du Pôle Social Jeunesse & Sport de la collectivité ou l'exercice d'une activité citoyenne dans les entreprises ou les collectivités du territoire.

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE



Des aires de vie bien desservies

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE

La problématique

Alors que 6 habitants sur 10 estiment les services et commerce de proximité « pas assez », « peu », « trop peu », voire « pas du tout » suffisants, cette impression est confirmée par une mobilité qui place en tête les courses comme motifs de déplacements devant les raisons professionnelles. En ce sens, la Communauté de Communes doit donc impérativement améliorer cette offre ainsi que son accessibilité.

La situation actuelle

La santé, thématique que les habitants placent au trio de tête de leurs priorités, constitue un des principaux points faibles du territoire. Les médecins généralistes, premier des services utiles pour la majorité des interrogés, manquent à l'appel, avec une densité inférieure à la moyenne nationale : 1,1 praticien pour 1 000 habitants contre 1,3 pour la France entière*. De surcroît, et comme le reste de la population, les professionnels de santé (médecins mais aussi pharmaciens...) vieillissent, approchant de la retraite sans trouver de remplaçant. Enfin, le territoire accuse une réelle carence pour certaines spécialités (ophtalmologie, gynécologie...).

L'objectif est de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents, adaptés à l'échelon local.

Détournée par les grandes surfaces, l'attractivité commerciale des communes est aussi mise à mal, au détriment même de l'animation locale et de la qualité de vie, notamment de ceux qui se trouvent dans l'incapacité de se déplacer.

Les pistes d'actions

- Déployer un Contrat Local de Santé,
 - Créer d'un ou plusieurs espace(s) de coworking, communal ou intercommunal,
 - Installer une épicerie sociale et solidaire,
 - Préserver l'animation commerciale et les relations sociales dans les bourgs et villages : tournées itinérantes de commerces de bouche de première nécessité (en véhicule électrique), marchés nocturnes, maintien et installation des enseignes essentielles...,
 - Réhabiliter et adapter le site communautaire situé au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS,
- Positionner le Centre Social à la fois comme un outil fédérateur d'actions d'animations et de lien Social et comme une structure de soutien d'actions portées par les communes,
- Promouvoir et développer la présence du Centre Social dans la vie locale du territoire,
 - Développer et déployer sur le territoire la France services intercommunale ouverte début 2022.

À moyen terme

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le
ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE



- Engager la réflexion de la compétence Action sociale pour mieux structurer et coordonner ces différentes actions en lien avec les partenaires (CAF, Conseil départemental...) et les attentes des communes.

Verbatim

« Conscientes d'un déclin d'animation dans les communes rurales et péri-urbaines, et de la forte envie les municipalités du territoire mettent en œuvre des politiques pour redynamiser les centres-bourgs. Ainsi, des exemples fleurissent comme à THOREY-EN-PLAINE, avec l'afflux de commerces et des professionnels de santé, à ROUVRES-EN-PLAINE avec le maintien des commerces au centre-bourg, BEIRE-LE-FORT, avec l'aménagement d'espaces au sein de la commune mais aussi GENLIS avec le Programme Petites Villes de Demain ! »

Chiffre

Un habitant sur quatre considère sa commune comme un « village-dortoir »**.

Ils l'ont fait

La commune de THOREY-EN-PLAINE a inauguré, le lundi 03 octobre 2022, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) « Madelaine Brès », du nom de la première femme française à accéder aux études de médecine et à devenir docteure en médecine.

Ce regroupement de professionnels de santé de premier recours, dans un exercice coordonné et libéral, a pour vocation de faciliter les échanges entre praticiens, d'apporter au patient un lieu unique de prise en charge et de porter des projets de santé publique pour le territoire.

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle lutte ainsi contre la désertification médicale en incarnant, en dehors de la métropole dijonnaise, un lieu où la mutualisation des moyens et des ressources facilite l'installation et la pratique coordonnée entre les professionnels de santé, tout en offrant aux patients praticité et prise en charge complète du parcours de soins.

De même, une coordinatrice est chargée de gérer administrativement la Maison de Santé ainsi que de coordonner le projet de santé, les actions publiques et les acteurs partenaires.



Un patrimoine culturel préservé, une identité commune retrouvée

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE



La problématique

Union de raison plus que d'inclination, la Communauté de Communes vit triplement fragmentée, d'abord dans son aménagement, longitudinalement segmentée par les réseaux routiers, ensuite dans sa dynamique, excentrée autour des bassins Nord et Sud et enfin dans sa culture, dissociée entre les « anciens » aux racines rurales et les « néo habitants » à la fibre plus urbaine.

Alors qu'un tiers de ses habitants ne se sentent pas enracinés**, le territoire doit donc, pour séduire et fidéliser, développer un sentiment d'appartenance collectif qui cimente sa cohésion et vitalise son « esprit ». En un mot, passer de la tentation centripète à l'affirmation centrifuge.

La situation actuelle

Voie romaine, sablières, Château de LONGECOURT-EN-PLAINE, église de COLLONGES-ET-PREMIÈRES, retables d'IZEURE, vestiges de l'abbaye cistercienne de TART(-L'ABBAYE), motte féodale de TART-LE-BAS, mais aussi histoire des anciennes distilleries et sucrerie d'AISEREY ou encore observatoire de la faune à ROUVRES-EN-PLAINE, arboretum à TART(-LE-HAUT) et « Foire à l'oignon » ...

Dotée par ses communes de véritables atouts, naturels, architecturaux, industriels et immatériels, la Plaine Dijonnaise dispose là d'un moyen privilégié pour affirmer l'identité locale et rassembler profils et générations autour d'une mémoire collective.

D'ailleurs, un tiers des interrogés estime la question du patrimoine et de la culture « importante » voire « très importante » dans la construction du lien social.**

Alors que neuf personnes sur dix connaissent au moins une des richesses locales, la valorisation de ce patrimoine pluriel doit donc être poursuivie et intensifiée pour faire de chacune d'elles un élément fédérateur de la Communauté de Communes en l'inscrivant dans le temps et dans sa dimension rurale.

Cette dynamique constitue par ailleurs une contribution déterminante au développement touristique local, compétence dont dispose l'établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et qui, forte de cette palette, pourra opérer comme levier de reconnaissance et de fierté autant que comme vecteur d'attractivité. Axe de mobilité douce, l'aménagement du canal de Bourgogne s'impose à ce titre comme un outil d'attractivité touristique essentiel et un vecteur de rayonnement majeur à développer (projet officiellement signé en septembre 2018).

Enfin, émanation même de cet esprit communautaire qu'elle défend, la Communauté de Communes doit aussi travailler à sa notoriété pour mieux rassembler : à ce jour, un résidant du territoire sur deux ne connaît ni son nom, ni les communes qui la composent !

La Communauté de Communes, accompagnée par MSA Services, a engagé des travaux pour créer une identité touristique propre et définir les principaux axes de sa politique touristique.

Les pistes d'actions

- Préserver et valoriser le patrimoine matériel et immatériel dans toute sa diversité : antiphonaire de 1631, Bible de 1701, Tableau de Rubens...,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- Inventorier les sites exceptionnels du territoire, commune par commune (plateforme spécifique, diffusion sur le site de la Communauté et des communes, édition print dans les mairies, application dédiée...),
- Capitaliser sur des événements existants, en y associant tout le territoire pour leur conférer un plus grand rayonnement,
- Déployer des évènements touristiques pour dynamiser le territoire et générer une nouvelle économie,
- Créer des lieux et des équipements à vocation touristique et les mettre en synergie,
- Soutenir le développement de l'offre dans les domaines de la restauration et de l'hébergement touristique,
- Relier peu à peu les 22 communes membres - notamment par les chemins doux - dans des itinéraires de découverte touristique, éventuellement thématiques (découverte de la nature, arboretum de TART (-LE-HAUT), art pictural, gastronomie...) et guidées (présentiel ou virtuel via application dédiée),
- Diffuser des informations à propos de la ressource en eau et, notamment, mettre en valeur les rivières et les gravières du territoire,
- Déployer le programme du canal de Bourgogne, en lien avec les collectivités responsables : aménagement des berges, créations de zones d'activités physiques et/ou sportives, création d'espaces de détente et de restauration, rénovation des maisons fluviales éclusières...,
- Faire de la culture un vecteur essentiel de la transition écologique, en diffusant les bonnes comme les mauvaises pratiques et en sensibilisant aux changements écologiques lors des services à la population,
- Organiser des temps d'échange et de travail, pouvant susciter des vocations et renforcer des liens, entre agriculteurs et administrés, pour mettre en valeur le patrimoine et la tradition agricole.

À moyen terme

- S'associer par des actions locales aux événements nationaux de type Journées du patrimoine, Nuit des musées, Journées européennes des métiers d'art, semaine de la mobilité...,
- Promouvoir une synergie touristique avec les territoires voisins, avec les offices de tourisme voisins,
- Valoriser le Canal de Bourgogne et ses abords, en créant une charte fluviale, en partenariat avec les Voies Navigables de France.

Verbatim

“L'enjeu consiste à développer une image et/ou une identité propre à la Plaine Dijonnaise. »

Ils l'ont fait

Appuyée sur une diversité paysagère plusieurs fois labellisée (station verte, ville fleurie, ville d'art et d'histoire...), AYEN (750 hab., Corrèze) a décidé de faire évoluer son développement touristique sur le terrain de l'interactivité.

Ainsi trois parcours ludiques ont-ils été conçus, aux panneaux classiques enrichis d'un QR code déclenchant, depuis un smartphone, le visionnage de vidéos de 2/3 minutes. Mixant explications et témoignages « d'anciens » relatant les us du passé, celles-ci diffusent une meilleure connaissance du patrimoine local, aux touristes bien sûr, mais aussi aux habitants, à commencer par les scolaires auxquels elles transmettent la mémoire locale. Coût de la démarche : moins de 1 000 euros pour les panneaux, les vidéos ayant été financées par une association.





Un environnement préservé où il fait bon « bien vivre » !

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE



La problématique

S'ils avaient le choix, 45% des Français préféreraient vivre à la campagne ! Le constat est le même pour huit personnes sur dix parmi celles qui résident déjà dans une commune de moins de 2 000 habitants (CEVIPOF 2019).

Territoire rural qui dispose d'un patrimoine environnemental fort ainsi que d'une identité paysagère spécifique, la Plaine Dijonnaise possède donc là un atout majeur, de valeur reconnue.

Que ce soit pour les « nomades » partant chaque jour à DIJON comme pour les sédentaires, la qualité de vie et le cadre, proche de la nature, forgent l'argument principal des implantations, bien avant le prix du mètre carré. Et le vœu se voit le plus souvent accompli, les deux tiers considérant en effet leur village comme « agréable à vivre », « paisible » et « au naturel ».

Reste que cet environnement est aujourd'hui en danger. Les paysages et les terres agricoles sont à préserver. Les pollutions en tout genre, les dérèglements climatiques, la surconsommation énergétique des habitats anciens comme des transports sont autant de menaces contre lesquelles de nouveaux équilibres écologiques doivent être recherchés et trouvés.

Parallèlement aux actions de valorisation, la Communauté de Communes doit donc résolument préserver, voire protéger l'écrin qui est le sien, préoccupation qui est celle de 80 % de ses habitants**.

La situation actuelle

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise manifeste déjà son intérêt à l'environnement de plusieurs manières.

D'une part, elle a décidé du lancement du Service pour la Transition et la Résilience Écologiques, effectif depuis novembre 2020, afin de se donner les moyens d'engager une politique environnementale ambitieuse.

Par obligation légale, elle gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés via un syndicat mixte. Anticipant un transfert, elle intervient également sur l'eau et l'assainissement, là encore en délégation à un syndicat. Enfin, elle a récemment récupéré la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), s'engageant ainsi dans l'entretien et la restauration des cours d'eau ainsi que dans la biodiversité aquatique.

Au-delà de ces champs, elle s'attache aussi à développer une politique respectueuse des écosystèmes, utilisant une partie des chemins existants pour créer de nouveaux parcours de nature - ou chemins doux - qui permettent de silloner le territoire à pied, à vélo ou par tout autre moyen non motorisé.

Enfin, elle est depuis septembre 2018 partie prenante - et entreprenante – de l'aménagement du Canal de Bourgogne aux côtés des collectivités responsables le long de l'Ouche, une voie d'eau historique dont la présence s'avère particulièrement structurante dans l'harmonie du paysage local.

Autant d'actions donc à poursuivre et intensifier, à l'instar des souhaits formulés par ses habitants déjà fortement « convaincus », dont 90 % trient ses déchets, un tiers réclament une gestion durable des espaces naturels et un quart souhaitent des actions de sensibilisation autour du développement durable**...

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Les pistes d'actions

- Éduquer au changement par des actions de sensibilisation, des invitations à des conférences, des chantiers participatifs, à l'environnement auprès des différents publics (scolaires, familles, chasseurs/pêcheurs, agriculteurs...) et aux différentes possibilités techniques (matériaux biosourcés...),
- Récréer du lien (par la consommation ou la découverte) entre les citoyens et les agriculteurs,
- Faire du monde agricole un moteur de la transition écologique (par le stockage de carbone, l'agroécologie, l'essor de la biodiversité etc.) et développer les compléments de revenus pour les exploitants agricoles (bois-énergie...),
- Développer un Plan Alimentaire Territorial et promouvoir une production diversifiée en circuit court (cuisine centrale, légumerie...),
- Conduire des actions d'éveil et de sensibilisation au travail des agriculteurs et éleveurs locaux à travers un réseau de fermes volontaires,
- Inviter des experts des enjeux environnementaux sur le territoire,
- Promouvoir un territoire plus économique et frugal par l'exemplarité et une gestion différenciée des espaces publics (maîtrise énergétique et changement de mode de chauffage des bâtiments intercommunaux et communaux, rénovation et extinction nocturne de l'éclairage public, flotte hybride, zérophyto, redistribution des denrées alimentaires non entamées, sécurisation de l'espace public...),
- Mise en action du Plan Climat Air Énergie Territorial, en déployant notamment les actions de sobriété et d'efficacité énergétiques, tant pour le privé que le public,
- Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés dans les rénovations,
- Favoriser la permaculture, dans l'espace privé et public (jardin communautaire, verger de sauvegarde, semences reproductibles, des espaces dédiés à l'aquaponie pour les habitants...),
- Encourager la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces publics et des surfaces artificialisées,
- Lutter contre la pollution par la promotion des mobilités alternatives en général (train, véhicules électriques...) et le développement des chemins doux intra territoriaux (voir chapitre Mobilités),
- Redonner à la biodiversité sa place sur le territoire et inscrire la nature au sein du territoire, notamment par la restauration des trames vertes et bleues, la sanctuarisation, tant pour les habitants que pour la vie sauvage,

Promouvoir un aménagement durable du territoire, basé sur l'équilibre entre les besoins humains et la biodiversité, et inciter à l'installation domestiques d'énergie renouvelable, notamment à travers les panneaux solaires thermiques, offrant un rendement et une utilisation de matériaux de pointe réduite,

- Favoriser la transformation des déchets ménagers en ressources (biodéchets, seconde vie des objets, compost) et promouvoir des pratiques responsables (zéro-déchet, éco-exemplarité des acteurs, lutte contre le gaspillage alimentaire),
- Créer un réseau de guide-composteur,
- Favoriser une éducation au « manger bien » et « manger bio », en lien avec la ferme du lycée agricole de Quetigny (Tart-Le-Bas) et avec le monde associatif.

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE



À moyen terme

- Dresser un Atlas de la biodiversité intercommunale
- Réflexion sur la fermeture des cycles naturels,
- Développer des parcs photovoltaïques sur les milieux aquatiques en déshérence (250 hectares de sablières) et, de façon générale, sur les emprises foncières à reconvertis (2^{ème} vie),
- Sensibiliser aux bonnes pratiques énergétiques les particuliers et les entreprises,
- Réfléchir à la réalisation de consignes (bouteilles) sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE

Ils l'ont fait !

Dans le cadre de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), la commune d'ELVEN (5 900 hab., Morbihan) a fait appel aux habitants pour qu'ils partagent leurs observations de la faune et de la flore.

En trois mois, 300 données ont ainsi été collectées accompagnées de 200 photos, du passage d'une cigogne blanche (une première à ELVEN !) aux hirondelles, en passant par les échassiers, engoulevents écureuils, blaireaux et autres libellules...

Des contributions qui, bien souvent, s'effectuent en famille, prenant les allures ludiques d'un jeu de piste. Et régulièrement, par tirage au sort, l'un des observateurs reçoit un ouvrage sur la nature.



Une économie locale tournée vers le capital humain

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE

La problématique

L'activité économique s'impose comme le levier principal de l'attractivité et du développement d'un territoire.

La Plaine Dijonnaise est un territoire particulièrement marqué par les mouvements pendulaires de ses habitants : huit actifs sur dix se déplacent quotidiennement sur les territoires voisins, majoritairement en direction de la Métropole, pour se rendre sur leur lieu de travail.

La crise sanitaire, l'augmentation des coûts des carburants et les enjeux en matière de préservation de l'environnement tendent à faire évoluer les besoins de ces actifs et leurs modes de vie. Ils prétendent à l'amélioration de leur qualité de vie et à celle de leur famille.

Consciente que travailler ailleurs conduit le plus souvent à consommer ailleurs, la Collectivité doit permettre au territoire de répondre à ces besoins émergents en soutenant la création d'emplois locaux et facilitant la mise en relation entre les entreprises locales et les habitants qui souhaitent travailler plus près de leur lieu d'habitation.

Le taux de chômage reste stable, situé autour de 5% de la population active, et se situe en-deçà de la moyenne nationale. Les besoins en recrutement des entreprises locales sont quant à eux croissants.

On compte seulement 11% de cadres sur le territoire, contre 17% à l'échelle nationale. Les entreprises déjà implantées font état des difficultés qu'elles rencontrent pour recruter des cadres et les inciter à intégrer leurs rangs car les candidats potentiels appréhendent de venir s'installer avec leur famille et craignent que leur conjoint ne trouve pas d'emploi.

La Plaine Dijonnaise est un territoire accessible, accueillant, doté d'un agréable cadre de vie qu'il convient de promouvoir auprès des entreprises et des actifs, endogènes et exogènes, l'économie résidentielle étant également un moteur de l'attractivité pour les territoires.

Fidéliser les entreprises déjà implantées, en attirer de nouvelles d'une part, les aider à renforcer leur capital humain en facilitant l'accès aux emplois locaux de salariés, de publics de l'insertion et de nouveaux talents d'autre part, sont des enjeux majeurs.

Ainsi centré sur un ancrage territorial, il s'agira d'accompagner le déploiement d'une économie diversifiée qui conforte les filières et savoir-faire locaux, favorise l'implantation de nouvelles entreprises et façonne et structure des activités d'avenir – voire des filières – en phase avec la sanctuarisation des terres agricoles, les spécificités locales et les exigences d'un développement durable.

L'agriculture et le tourisme sont également des ressources à envisager comme des leviers potentiels de développement économique pour le territoire de la Plaine Dijonnaise.

La situation actuelle

La Communauté de Communes est dotée d'une situation géographique attractive, aux portes de la métropole dijonnaise.

Son tissu économique est diversifié et se concentre majoritairement au sein de la ville de GENLIS et des communes de plus de 1 000 habitants.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Les projets de développement des espaces à finalité économique s'orientent autour « des espaces d'activités de proximité » destinés principalement à répondre aux besoins des entreprises locales (ZAE de la Corvée aux Moines à AISEREY, ZA des Neuf Journaux à LONGEAULT-PLUVIAULT et ZA du Layer à GENLIS) et « des espaces d'activités relais », privilégiés pour satisfaire aux besoins fonciers d'entreprises de taille plus importante (ZAE de Boulouze à FAUVERNEY et ZAE des Cents Journaux à GENLIS).

Afin de soutenir la création d'emplois de proximité tout en préservant les espaces agricoles, les objectifs de consommation foncière du territoire de la Plaine Dijonnaise ont été réduits et plafonnés à 45 hectares maximum pour l'ensemble du territoire de la Plaine Dijonnaise, aux termes du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Dijonnais, pour la période 2020-2040.

Actuellement, l'offre foncière à vocation économique disponible sur la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'avère insuffisante, tant pour couvrir les besoins de développement des entreprises endogènes, que pour répondre aux demandes d'implantation des entreprises exogènes.

La Plaine Dijonnaise dispose, à proximité, de nombreux atouts susceptibles d'insuffler de nouvelles orientations sur le champ structurant de l'identité locale :

- Le Moulin d'AISEREY, créé grâce à l'alliance de plusieurs coopératives interrégionales pour asseoir une filière céréalière biologique et locale d'excellence dont l'ambition est de devenir le 1er producteur de farine biologique en Europe et le leader du marché français,
- Le Pôle de Compétitivité agroalimentaire VITAGORA de la Région Bourgogne-Franche-Comté, situé à DIJON, visant à animer un écosystème international permettant à ses membres d'innover pour une alimentation savoureuse, saine et durable et accompagner des entreprises de l'agroalimentaire dans la résolution de leurs problématiques du quotidien,
- La grande proximité du Pôle d'Innovation en agroécologie AGRONOV centré sur l'Agriculture à Haute Valeur Environnementale et Économique, situé à BRETENIÈRE, comprenant une pépinière dotée de bureaux, espaces de réunion et de convivialité, mais aussi des serres, des laboratoires et des champs d'expérimentation,
- Une dynamique dijonnaise conjuguant tourisme et « bien manger », fondée d'un côté sur la création d'un label Dijon-agro-écologie (lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation – grande ambition », Dijon Métropole aspire à un modèle durable d'alimentation en 2030) et, de l'autre, sur la Cité internationale de la gastronomie et du vin, ouverte en mai 2022.

Fort d'une attente puissamment exprimée par ses habitants, lesquels plébiscitent le soutien à une agriculture maraîchère de proximité, le territoire voit donc un pan majeur de son avenir se dessiner dans une agriculture en recherche de valeur ajoutée, en accord avec les enjeux de qualité et de cohérence relevés par le SCoT.

Enfin, d'autres leviers potentiels sont à prendre en compte :

- Le lycée Henry MOISAND, à LONGCHAMP, unique établissement de France labellisé « Lycée des Métiers de la Céramique » et « Excellence des Métiers d'Art » au rayonnement est international,
- La valorisation des savoir-faire et artisanats d'art locaux.

Les pistes d'actions

- Dresser un inventaire des artisans et entreprises du territoire et favoriser le maillage entre les structures volontaires, afin d'encourager et de promouvoir des actions concrètes en faveur de l'emploi des habitants, notamment des jeunes et des publics de l'insertion (accessibilité aux stages et aux offres d'emploi du territoire, organisation d'événements favorisant l'interconnaissance entre les acteurs économiques et les publics en recherche d'emploi),
- Identifier les besoins des entreprises et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques,

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE



- Nourrir et accompagner l'émergence d'une économie sociale et solidaire locale, vertueuse sur le plan de la Responsabilité Sociétale des Entreprises,
- Créer des espaces de coworking pour répondre au besoin des mono-entreprises en croissance et pour encourager le télétravail,
- Asseoir les partenariats avec les acteurs locaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation en favorisant le partage de données et coconstruisant, le cas échéant, des évènements communs,
- Maintenir et conforter l'offre d'accueil de proximité afin d'informer, accompagner et orienter les publics dans leurs démarches professionnelles, tout en proposant des parcours d'insertion professionnelle individualisés,
- Soutenir l'emploi en direction des jeunes, en s'appuyant sur le secteur de l'insertion par l'activité économique, en créant, par exemple, un pôle local d'insertion regroupant plusieurs Ateliers et Chantiers d'insertion pour permettre à chacun de trouver sa place,
- Aider au développement du commerce de proximité dans les centre-bourgs,
- Améliorer la couverture numérique en complément de l'action départementale (déploiement progressif de la fibre optique programmée de 2019 à 2022),
- Renforcer l'offre en foncier économique : création de la ZAE des Cents Journaux à GENLIS, extension des ZAE existantes, réhabilitation de friches industrielles,
- Définir les types d'activités économiques susceptibles d'être accueillis sur le territoire.

À moyen terme

- Encourager et soutenir la création d'un club des entrepreneurs et artisans locaux pour échanger, mutualiser certaines ressources et / ou favoriser des synergies,
- Contribuer au développement des savoir-faire locaux,
- Soutenir le déploiement d'une offre hôtelière quasi inexistante à ce jour, à l'Est de la Métropole Dijonnaise et de lieux de restauration de qualité.

Verbatim

« Quelle activité économique faut-il prioriser sur notre territoire ? Il convient de tenir compte du contexte économique actuel et préparer le territoire aux bouleversements à venir comme la préservation de l'environnement et les terres agricoles dont certaines sont de haute qualité, et de porter une attention particulière aux choix des entreprises que le territoire souhaite accueillir en tenant compte des emplois créés, de la nature des activités produites mais également des valeurs sociales et environnementales de l'entreprise. »

Chiffre

Le territoire étant, avant d'être un simple espace de résidence, un lieu de vie, l'emploi est la thématique prioritaire que les habitants veulent voir évoluer. **

Ils l'ont fait

Réunis autour de la problématique commune du manque d'accès au haut-débit, des habitants des villages de JOUHE (550 habitants) et de BIARNE (400 habitants) dans le Jura, créent l'association Net Iki.

Cependant, au cours des années, le projet se transforme pour décider de la création d'un Fab-Lab.

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le
S ² LOW

30

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE

Doté de 5 000€ d'aide du Conseil Départemental du Jura pour une imprimante 3D et de locaux mis à disposition par la commune de BIARNE, le lieu voit le jour et accueille tant des collégiens, que des apiculteurs ou des passionnés de récupération...

Cette formule a plus et de nombreuses autres collectivités ont développé un fablab sur leurs territoires. L'histoire est un cycle, le village attend désormais le déploiement de la fibre !

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-20000925-20230119-23_01_19_04-DE

31

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr



Des déplacements fluides, une mobilité durable

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE



La problématique

Du fait de son positionnement et de son aménagement résidentiel organisé sous forme d'un réseau de petites villes et villages, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est un territoire périurbain/rural où les déplacements se font aujourd'hui majoritairement en voiture individuelle.

Alors que 70% des actifs du territoire exercent leur métier en dehors du périmètre communautaire**, 88% des interrogés déclarent ainsi se déplacer quotidiennement en auto ou moto, dans une migration alternante massive**.

Le phénomène induit deux conséquences négatives : un engorgement du réseau routier, principalement aux heures d'entrée et sortie de la métropole dijonnaise, et une empreinte écologique de moins en moins compatible avec les exigences de la transition.

En lien avec le développement démographique attendu, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise doit donc impérativement faire des mobilités le champ principal de sa gestion et repenser les déplacements, intérieurs et extérieurs, dans un cadre alternatif à l'utilisation des véhicules thermiques, du moins à l'échelle individuelle. Mais pour être efficace elle ne peut agir seule, car le problème de la mobilité ne s'arrête pas au frontière de son territoire.

Dans l'esprit de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) dans le cadre de laquelle la Communauté de Communes a pris la compétence « Mobilité » effectivement le 1^{er} juillet 2021, cette action doit par ailleurs servir une mobilité inclusive ouvrant un accompagnement individualisé à tous ceux qui rencontrent des difficultés de motricité cognitives, économiques, sociales ou culturelles (absence de permis, seniors...).

La situation actuelle

Plus de 55% de ses utilisateurs sont insatisfaits de l'état des routes !**

Certaines voies sont souvent saturées, notamment entre GENLIS et FAUVERNEY, avec des embouteillages amplifiés depuis la suppression d'arrêts de train sur l'Intercommunalité voisine ainsi que sur la métropole et la disparition d'arrêts à LONGECOURT-EN-PLAINE. De même, le service de transport public régional MOBIGO pâtit d'un manque d'horaires et de lignes adaptés aux attentes de la population.

Pour désengorger le trafic, une aire de covoiturage a été créée à GENLIS mais elle demeure sous-utilisée, faute d'être suffisamment connue. Un Transport À la Demande (TAD), MOBIPLAINE, a également été mis en service par la Communauté de Communes, permettant à chacun de rejoindre les gares, les centres commerciaux, les lieux d'activité et certains points de liaison avec les autres transports vers DIJON et LONGVIC, mais un petit tiers des habitants ignorent l'existence de ce service**.

Enfin, force est de constater un manque flagrant de liaisons transversales qui complexifie les relations entre communes membres. Par ailleurs, on relève des trafics relativement élevés sur des « petites » routes départementales, souvent accidentogènes, permettant de rejoindre les axes principaux de la métropole dijonnaise (ex : l'ARC).

Les pistes d'actions

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le
ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE



- Repenser les intermodalités avec les partenaires (Dijon Métropole, territoires voisins, Région, SNCF...), dans le cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité, en y intégrant son propre Plan de mobilité,
- Promouvoir le covoiturage, avec les entreprises, en utilisant les gares SNCF / Tram ou vers DIJON la création d'aires dédiées aux abords des gares SNCF et tram,
- Aménagement des gares en espace multimodal, avec, par exemple, des stationnements pour vélos,
- Aménager, avec la Gendarmerie, des aires de covoiturage,
- Poursuivre la structuration du réseau des chemins doux (trame verte),
- Rendre accueillant le territoire pour des mobilités douces (voies, atelier de réparation et de revente et valorisation des vélos d'occasion),
- Contribuer à lever les freins liés à la mobilité des publics les plus fragiles,
- Faciliter l'accès au réseau DIVIA par convention avec la métropole dijonnaise.

À moyen terme

- Œuvrer avec la Région à une meilleure desserte ferroviaire, et par autocar, notamment aux pôles économiques du territoire,
- Penser, à termes, un aménagement du territoire limitant les besoins en mobilité,
- Impulser le covoiturage à usage privé, pour les trajets domicile-travail notamment, professionnels (salariés des zones d'activités) et solidaire (jeunes sans permis, seniors, personnes handicapées...) via une plateforme intercommunale,
- Initier un service d'autopartage entre particuliers (mise à disposition de véhicules électriques de type Zoé...).

Verbatim

« Dans nos villages, sans moyen pour remplir le réservoir d'essence, comment se déplacer, emmener les enfants à leurs activités associatives, etc. ? Aller le week-end à l'auditorium de DIJON est impossible sans transport personnel. Idem pour le cinéma, la patinoire, la piscine, ce qui signifie donc pas d'accès à la culture, ni au sport, ni aux loisirs... La question des transports est par conséquent une problématique majeure, pourtant plus symptôme que mal ! ».

Chiffre

Un tiers des habitants souhaitent changer de mode de transport.**

Ils l'ont fait

Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « French Mobility – Territoires d'Expérimentation de Nouvelles MObilités Durables (TENMOD) », la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) parie sur l'autopartage pour résoudre les problèmes de mobilités de ses espaces ruraux tout en créant du lien social et revalorisant l'entraide.

Elle expérimente ainsi, sur le plateau de Vernoux, un système intergénérationnel grâce auquel une personne âgée qui se sert peu de son véhicule peut le louer à un jeune ménage ayant besoin d'un deuxième véhicule occasionnellement.

La CAPCA incite les habitants à pratiquer cet autopartage en accordant une somme minimum à la semaine aux propriétaires mettant leur véhicule en location, même s'il n'est pas effectivement loué. Elle assure le rôle du tiers de confiance pour l'assurance et le paiement des locations afin d'éviter tout échange d'argent entre particuliers.

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE

34

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr



La recherche de l'efficience publique dans le cadre d'une gouvernance partagée, d'une organisation réactive et d'alliances fécondes

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

S²LOW

ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE

La problématique

Économie, environnement, transport... La dynamique d'un territoire passe aujourd'hui par l'approfondissement d'une coopération constructive entre ses forces vives, privées et publiques, qui concourent à son animation, au sein et au-delà de son périmètre.

Avec l'accroissement de la technicité des normes budgétaires, juridiques et techniques, il importe de disposer d'une ingénierie territoriale aux compétences avérées.

En outre, les nouvelles contraintes financières tout comme l'aspiration à une démocratie plus ouverte imposent de nouveaux processus d'élaboration et de décision, fondés sur l'intelligence collective et l'innovation.

Aussi, afin d'accompagner ces changements de paradigme, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, tant par la composition de son Assemblée Délibérante que dans son fonctionnement technique, mise sur la diversité et la concertation pour la concrétisation d'une vision cohérente, attractive et soutenable. Cette ambition a été traduite dans le Pacte de Gouvernance, ayant pour unique objectif le renforcement du climat de confiance entre l'Intercommunalité et les Communes membres, dans le respect des compétences de chacun.

La situation actuelle

Pour nourrir ces orientations stratégiques, la Collectivité s'appuie sur des Commissions aux compétences dédiées, sachant que dans le cadre du projet de loi « Engagement et proximité », la création de « Conseils des maires » est vivement encouragée.

La mise en œuvre opérationnelle revient à l'équipe intercommunale composée de 180 agents territoriaux qui, le cas échéant, assurent leurs missions en lien avec les personnels communaux, départementaux et/ou régionaux.

Entre la capitale départementale dijonnaise, dont le projet métropolitain adopté le 30 novembre 2017 irrigue les territoires limitrophes et les quatre Communautés de Communes qui l'environnent, le territoire de la Plaine Dijonnaise connaît des interactions fortes, subies ou, au contraire, optimisées par des partenariats porteurs : SCoT avec la Métropole et la Communauté de Communes Norge et Tille, projet du Canal de Bourgogne avec, entre autres, la Communauté de Communes Rives de Saône...

Les pistes d'actions

- Valoriser l'image, la notoriété et les missions de la Communauté de Communes, au sein et à l'extérieur du territoire intercommunal,
- Affermir le lien entre l'EPCI et ses communs membres, dans le respect de leur diversité et sans hégémonie,
- Mutualiser des moyens humains, financiers et techniques entre les communes (entretien des infrastructures, espaces verts, parc informatique, prêt de salles et de matériels...),
- Développer des actions de démocratie participative et de participation citoyenne,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- Multiplier le dialogue et les partenariats avec les communautés voisines pour optimiser les politiques publiques de chacune et réaliser des actions de développement local partagées,
- Développer un travail partenarial avec les autres institutions départementales, régionales et nationales,
- Ajuster les services communautaires et leur fonctionnement aux ambitions du Projet de Territoire.

À moyen terme

- Inscrire le territoire dans des programmes régionaux ou nationaux (Territoire à énergie positive, Territoire zéro déchet...).

Ils l'ont fait

Comme 26 autres communes nouvelles*, la Communauté de Communes Sèvre et Moine (10 communes, 25 000 hab., Maine-et-Loire) s'est constituée sur la totalité de son périmètre intercommunal.

Elle est ainsi devenue SÈVRE MOINE au 15 décembre 2015, dans l'ambition de rendre plus simple et efficace l'organisation territoriale en garantissant le lien avec le citoyen par la création de communes déléguées. Reproduite à l'identique par chacune des autres communautés de communes du Pays des Mauges et du Vihiersois, la restructuration visait en effet à parachever les coopérations intercommunautaires existantes dans le cadre d'une communauté d'agglomération puissante et cohérente. Mauges Communauté est ainsi née le 1er janvier 2016, représentant encore à ce jour l'unique intercommunalité exclusivement composée de communes nouvelles.

* Chiffres 2016 – Selon le « Panorama des communes nouvelles », de Vincent AUBELLE, pour l'Association des Maires de France – mars 2017

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE